



Galaxie

Un Réseau au carrefour du handicap psychique et de l'emploi

LETTRE D'INFORMATION GALAXIE - N° 1
JUILLET 2006

Sommaire

- 1 : L'édito
Pierre Verneuil, président
- 2 : Présentation du réseau Galaxie
- 3 : Le travail en question dans le champ de la réhabilitation
Docteur Denis Leguay
- 4 : Actualité

Edito

par Pierre Verneuil / Président

Créer du lien, mettre en réseau, susciter des échanges...

Ce sont bien là quelques-uns des objectifs fixés par les membres de Galaxie lors de sa création il y a cinq ans. L'une des intuitions initiales a été confirmée : les réseaux locaux créés par les associations membres de Galaxie pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes souffrant d'un handicap psychique sont indispensables. Mais si l'on veut aller encore plus loin, il faut aussi pouvoir s'appuyer sur des échanges à un niveau plus large.

Et Galaxie a réussi son pari : faire se rencontrer et partager des professionnels issus de cultures et porteurs de pratiques parfois bien différentes. Les échanges ont quelquefois été animés. Certaines certitudes ont été ébranlées par un travail de confrontation d'idées mené entre professionnels. D'autres convictions ont été, elles, renforcées et font aujourd'hui l'unanimité : la nécessité d'un accompagnement fort, s'inscrivant dans le temps ; l'exigence d'une évaluation pointue, et réitérée ; la nécessité pour évaluer d'une mise en situation de travail...

Les travaux menés dans le domaine de l'évaluation des personnes et des parcours ou ceux sur les spécificités du handicap psychique servent aujourd'hui de base pour de nouvelles recherches, de nouveaux échanges, de nouvelles productions.



La période est propice, et ce travail s'inscrit dans une nouvelle dynamique, avec la reconnaissance du handicap psychique par la loi de février 2005.

L'année 2006 sera donc une année importante pour le handicap, et particulièrement pour le handicap psychique.

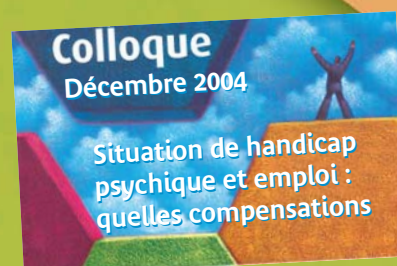
Et pourtant dans ce contexte positif, nous ne manquons pas d'une certaine inquiétude : dans la vague de changements et d'incertitudes que l'on a vécu en 2005, notamment avec la décentralisation, le champ de l'insertion professionnelle des personnes handicapées a été fortement affecté...

Qu'en sera-t-il dans l'avenir ?

Quelles réponses serons-nous en mesure de donner demain aux personnes handicapées par des troubles psychiques qui souhaitent s'insérer dans le monde du travail ?

Devant les besoins croissants d'évaluation et d'accompagnement, les professionnels de l'insertion (ANPE, Cap emploi...) ou les COTOREP, ne cessent de solliciter les membres du réseau pour prendre en charge ces personnes. Il est donc indispensable de pouvoir proposer des réponses adaptées aux besoins de ce public dont les aspirations à l'insertion appellent souvent des approches spécifiques.

Ces réponses, les professionnels du réseau sont en mesure de les fournir. Positionnée au carrefour de l'emploi et du handicap psychique, Galaxie se propose de poursuivre ses actions en lien avec ses partenaires, et d'apporter son expertise à la construction des nouveaux cadres prévus par la loi. A très bientôt...



Fonds social européen

Qui ?

Galaxie, créée en septembre 2004, est le prolongement d'une aventure collective initiée en 2001 par une dizaine de structures venant d'horizons divers, mais animée d'une même volonté commune...

Quoi ?

...Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées par des troubles psychiques...

Comment ?

- ▶ Favoriser la confrontation des pratiques des différents opérateurs,
- ▶ Capitaliser et multiplier les connaissances et savoir-faire mis en œuvre,
- ▶ Développer les expérimentations et études relatives à l'insertion professionnelle des publics visés,
- ▶ Sensibiliser les décisionnaires administratifs et politiques aux spécificités posées par l'insertion socioprofessionnelle des personnes fragilisées par des troubles psychiques,
- ▶ Participer et enrichir les réflexions et études menées au niveau national sur ce même sujet,
- ▶ Faire aboutir la mise en place de dispositifs et processus d'insertion adaptés aux spécificités du public.
- ▶ Informer et sensibiliser les professionnels et les structures intervenant dans ce champ de l'insertion,
- ▶ Participer à la professionnalisation des acteurs qui interviennent auprès de ce public.



Galaxie

Un Réseau au carrefour du
handicap psychique et de l'emploi

107, Avenue de la Libération
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 34 97 97
Fax 04 73 34 97 98
e-mail galaxie@infa-formation.com



*Vous pourrez nous retrouver
prochainement sur notre site web,
en cours de construction*

Le travail en question dans le champ de la réhabilitation par le Docteur Denis LEGUAY*

Travail et Handicap Psychique

Pour les personnes présentant un handicap psychique, le travail est une question fondamentale, mais aussi, on le sait bien, très difficile. C'est sans doute la raison pour laquelle elle reste, encore aujourd'hui, assez polémique.

D'un côté, on continue d'entendre que les personnes souffrant de pathologies mentales durables ont trop peu de disponibilité, de fiabilité, d'adaptabilité

“
Comment se représente-t-on la vie des « malades mentaux » ? Pense-t-on à eux en termes de droits, de citoyenneté, de solidarité sociétale, ou en termes de souffrance, de victimologie, de malheur, de protection ?

”

aux conditions de travail réelles pour qu'il soit pertinent de déployer des efforts importants pour favoriser leur insertion, encore moins en milieu ordinaire qu'en milieu protégé. On suggère qu'il est préférable d'éviter de leur assigner des buts inatteignables, qui ne peuvent que les mettre en situation d'échec et les déstabiliser. De l'autre, on voit se mobiliser des équipes engagées, qui tracent des perspectives encourageantes, et avancent, de leur expérience, des résultats prometteurs. C'est, entre autres, le cas des équipes investies dans le réseau Galaxie.

Cette problématique n'est pas seulement française, elle est mondiale. Dans tous les pays, qu'ils soient développés ou non, ces deux façons de voir s'expriment, reflets des représentations sociales, des réalités culturelles, des partis-pris philosophiques. Car très peu ont, dans les faits, frayé des voies concrètes d'accès au travail : ce serait, chez nous, le rôle des politiques du travail protégé, à l'initiative du ministère de la cohésion sociale et de l'emploi, et de l'Agefiph, à qui l'on doit proposer de réfléchir et d'agir ensemble.

Evidemment, cette question n'est pas binaire, et l'on peut osciller, selon les cas, entre ces deux façons d'envisager les perspectives que l'on veut bien se reconnaître. Mais est-ce la bonne manière de poser le problème ? Cette alternative ne constitue-t-elle pas une approche a priori ?

Ne devrait-on pas, d'abord et avant tout, se demander quel est le vœu des personnes concernées ? Quelle est leur compétence, quelle fut leur formation, avant que d'être frappées par cette malchance de la maladie ? Et surtout, quels sont leurs objectifs, leurs souhaits, leurs ambitions, là où elles en sont dans cette trajectoire de vie qui est désormais la leur, et qu'elles ont souvent eu tant de mal à s'approprier, après ce deuil obligé de leurs projets antérieurs ?

Souhaitent-elles travailler ? Dans quel domaine ? A quel rythme ? Quelles sont leurs priorités s'il apparaît que tout n'est pas possible ? Quel sens, pour elles et pour les autres, donnent-elles à ce but ? Leur a-t-il été déjà possible d'acquérir des savoir-faire, de faire la preuve de leur détermination, de leur désir de s'inscrire dans un rôle social ? Et surtout, quelle contribution, en tous domaines, ambitionnent-elles d'apporter au monde qui les entoure, et dont elles sont membres ? Non pas d'abord : que la société doit-elle faire pour elles ? Mais : que peuvent-elles donner à la société ?

Car ne pas rester sourds aux demandes des citoyens malades, faire droit à leur aspiration de trouver une place reconnue et valorisée suppose de ne pas plaquer sur eux l'image d'une normalité que leur entourage, soignant ou social, serait seul à poursuivre. La règle d'or doit donc être de respecter scrupuleusement les vœux des personnes concernées. Et d'entendre, aussi finement que possible, dans son authenticité, leur désir.

Mais ceci suppose aussi que si le travail ne constitue pas une perspective obligée, il soit quand même une possibilité crédible. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le chemin est encore long, dans notre pays, pour qu'il en soit ainsi.



*Psychiatre des Hôpitaux - Angers

L'ACTUALITE EN QUELQUES CHIFFRES

► La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, crée des maisons départementales du handicap. Prévue pour le 1^{er} janvier 2006 dans chaque département, elles doivent être l'interlocuteur unique et repéré et permettre de simplifier les démarches des personnes handicapées et de leurs familles et de répondre plus concrètement à leurs demandes.

Afin d'associer l'ensemble des acteurs concernés (Conseils généraux, associations, Etat, organismes de protection sociale...), elles ont toutes le même statut, à savoir celui de « groupement d'intérêt public » (G.I.P.). Chaque MDPH est administrée par une commission exécutive présidée par le Président du Conseil général. Son directeur est nommé par le Président du Conseil général.

Au 31 janvier 2006, 99 départements ont signé la convention instituant un GIP réunissant le Conseil général, l'Etat et les caisses de protection sociale.

Galaxie et l'Unafam proposent aux M.D.P.H. l'aide d'Equipes spécialisées d'évaluation du handicap psychique (E.S.E.H.P.). Nous contacter pour plus d'information.

LE SITE INTERNET DE GALAXIE SERA CONSULTABLE A PARTIR DE JUILLET
Si vous souhaitez recevoir cette lettre par courrier électronique, merci de nous faire suivre votre email au moyen de ce coupon-
réponse ci-dessous à retourner à Galaxie.

À LIRE...

Reconnaître le handicap psychique (René Baptiste)
Octobre 2005 – Editions Chronique sociale
Reconnaître le handicap psychique, développer et améliorer la réinsertion sociale et professionnelle.

Le chômage des personnes handicapées : portrait statistique
(l'observatoire de l'ANPE)
Septembre 2005
Les essentiels de l'ANPE

Atlas national 2005 de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées
(A.G.E.F.I.P.H. / Département des Etudes et de la Prospective)
Octobre 2005

► La mise en œuvre des mesures du Plan « Psychiatrie et santé mentale » 2005-2008

Pour le secteur médico-social, trois actions majeures sont prévues dans ce plan en faveur du public handicapé psychique :

- Création de places pour les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

La circulaire DGS/SD6C/DHOS/02/DGAS/CNSA n°2006-149 du 30 mars 2006 relative aux modalités concertées de mise en œuvre de l'allocation de ressources 2006 relative au plan psychiatrie et santé mentale dédie 750 places aux personnes handicapées psychiques en 2006, ce qui correspond à une enveloppe de 11,6 M€.

- Création de places en Maisons d'accueil spécialisé (MAS) et Foyers d'accueil médicalisé (FAM).

Cette même circulaire prévoit la création de 1000 places de MAS-FAM pour handicapés psychiques sur 3 ans, dont 400 en 2006.

- Création de 300 Clubs ou Groupes d'entraide mutuelle pour handicapés psychiques pour un financement de 20 M€ en provenance de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). L'objectif de ces clubs est de lutter contre l'isolement des adultes fragilisés par des troubles psychiques en leur offrant des lieux de rencontre et d'échange facilitant le maintien ou le renouvellement d'un lien social.

À ce jour, 230 clubs sont ouverts (2/3 animés par l'Unafam et 1/3 animé par la Fnapsy). La circulaire DGAS/3B n°2005-418 du 29 août 2005 en présente les modalités de conventionnement et de financement.

Lettre à diffusion limitée

Galaxie

107, avenue de la Libération
63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 34 97 97

Fax 04 73 34 97 98

e-mail galaxie@infa-formation.com

Directeur de la publication
Pierre VERNEUIL

Rédaction

Christel COLOMBO, Yann BOULON.

Si vous souhaitez profiter de la rubrique « Actualités » pour communiquer une information, n'hésitez pas à nous contacter.

COUPON/RÉPONSE

NOM Prénom :

Structure :

Fonction :

Email :